

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Afer fête ses 50 ans. Notre modèle aura donc résisté aux crises, aux bouleversements, aux volatilités capricieuses.

C'est en 1976 que l'Afer a été créée. Une conviction forte, simple, fondatrice, l'animait : l'épargne appartient aux épargnants. Cet adage donnera naissance à un modèle associatif unique, capable d'instaurer une relation équilibrée avec l'assureur, aujourd'hui Abeille Assurances, et de protéger durablement et collectivement les intérêts des épargnants. Vis-à-vis des autorités, faire entendre une voix ne pèse pas. Mais, collectivement, faire entendre 750 000 voix peut porter ses fruits.

En 1976, l'An I, l'Afer tenait l'étendard contre les « privilèges » de l'ancien régime de l'assurance vie : le précompte, l'opacité des frais, la rigidité des contraintes quand on voulait verser, les blocages quand on voulait procéder à des retraits, les mixtes qui enrichissaient les assureurs en appauvrissant les assurés.

L'année 2025 marque une nouvelle étape de notre histoire. L'An II de la « révolution » est marqué par une collecte record. Saluons la collecte de plus d'un milliard d'euros en 1 an sur le nouveau contrat Afer Génération. Ne l'oublions pas : c'est grâce aux combats incessants menés par l'Afer ces derniers mois, que le statut juridique et fiscal de l'assurance vie a pu être préservé.

Cette année encore l'Afer a été un acteur de stabilité, de contre-pouvoir, défenseur exigeant de l'épargne longue. Il en faut dans un pays comme la France où trop d'élus de la République ne pensent à rien d'autre que l'impôt, encore l'impôt, toujours l'impôt.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'ANNÉE 2025

► LA VITALITÉ DE L'ASSOCIATION

- L'Afer, c'est aujourd'hui **748 411 adhérents** et près de **57 milliards** d'euros d'encours.
- **20 192 nouveaux adhérents** nous ont rejoints, dont **11 622** sur Afer Génération.
- Près de **22 089 adhérents** détiennent les deux contrats multisupports, preuve de leur complémentarité.
- L'âge moyen des nouveaux adhérents est de **42 ans**.
- La durée moyenne de détention des contrats est de **21 ans**, le double de celle des assureurs en France. On est deux fois plus fidèle à l'Afer qu'ailleurs !
- **Les rachats et les décès sont restés stables :**
 - Les rachats totaux ont concerné **8 794 adhérents**, soit **224 millions d'euros** représentant un taux de **0,41 %** de l'encours, encore plus faible que l'année dernière et parmi les plus bas du marché.
 - Les rachats partiels s'établissent à **1,4 milliard d'euros** et ont concerné moins de **2,5 %** des encours.
 - Le nombre de décès s'établit à **11 091** pour un total de **1,6 milliard d'euros** de prestations, avec un montant de près de **679 millions d'euros** reversés par les bénéficiaires sur leur adhésion Afer. Ce taux de réemploi des capitaux décès démontre que les valeurs de l'Association sont transmises de génération en génération. À ce titre, près de **291 millions d'euros** ont été réemployés sur Afer Génération. Nous avons voulu que notre épargne soit gérée à l'Afer. Prévoyons dès aujourd'hui que nos bénéficiaires puissent eux aussi en profiter.

► UN SUCCÈS PORTÉ PAR DEUX CONTRATS COMPLÉMENTAIRES

- La collecte s'est élevée à plus de **2,6 milliards d'euros** en 2025, en progression de **28 %** par rapport à 2024.
- L'encours est de **55,6 milliards** dont **16,4 milliards d'euros** au titre des unités de compte, soit **29 %** du stock.
- Plus de **361 000 adhérents** détiennent au moins une unité de compte.
- Le contrat Multisupport Afer maintient sa dynamique et continue d'attirer de nouveaux adhérents pour une collecte de **1,45 milliard d'euros**.
- Le contrat Afer Génération a rencontré un succès incontestable dès cette première année :
 - **1,1 milliard d'euros** de collecte
 - **36 000** adhésions
 - Plus de **11 600** nouveaux adhérents
 - **57 %** de l'encours est investi en unités de compte dont **8 %** dans les ETF en gestion libre ou en gestion sous mandat, révélant que la gamme d'unités de compte du contrat répond à une variété de besoins d'une nouvelle génération d'épargnants tout en restant simple et lisible.

► **LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE INDIVIDUEL AFER**

Le PERin Afer poursuit son développement avec **18 852 adhérents** (+21 %) et **271 millions d'euros** d'encours. En offrant un taux net de **3,5 %**, c'est un début.

Il a connu des évolutions fortes avec :

- une baisse des frais sur le fonds en euros (dorénavant à **0,625 %**),
- une simplification plus cohérente de l'offre en unités de compte pour plus de performance
- et la construction d'une gestion pilotée par horizon robuste et gratuite.

► **LA QUALITÉ DE SERVICE**

- La qualité de service offerte aux adhérents, voilà le but de l'Association, qui n'a pas de capitaux à rémunérer, mais un service à assurer pour ses adhérents. La gestion des adhésions est confiée à un GIE Afer, géré paritairement par l'Afer et Abeille Assurances, un GIE dédié et engagé au quotidien.
- Le GIE Afer a ainsi répondu à **850 appels** par jour ouvré et près de **722 967 demandes** tant relatives à la mise à jour des données personnelles des adhérents qu'aux opérations demandées sur leurs adhésions.
- En parallèle, l'application Afer & Moi complète le site internet (www.afer.fr) pour **188 681 opérations** réalisées en ligne, étant précisé que le nouveau contrat Afer Génération est 100 % digital.
- La qualité de service, c'est aussi la proximité des courtiers ou agents d'assurance, toujours plus nombreux à souhaiter devenir partenaires privilégiés de l'Afer (correspondants Afer).

**ABEILLE ASSURANCES :
UN PARTENAIRE SOLIDE**

► **UN PARTENARIAT EXIGEANT**

Le modèle Afer repose sur un équilibre unique entre l'Association et son partenaire assureur, Abeille Assurances. Ce partenariat est fondé sur un dialogue constant, une exigence partagée, et une priorité claire : l'intérêt de l'adhérent.

L'Afer n'est ni une banque ni une compagnie d'assurance. Elle est une association d'épargnants, dont la mission est claire : porter, défendre et faire entendre la voix de ses adhérents. Cette voix s'exprime au travers d'une gouvernance qui s'est renforcée au cours du temps pour garantir un dialogue fructueux avec l'assureur.

L'Afer est indépendante et la gouvernance de son modèle repose sur une recherche subtile d'un équilibre des pouvoirs. Elle constitue les fondations solides d'un modèle associatif plus que jamais nécessaire, au nom des adhérents et pour le monde de l'épargne. Ce modèle comprend une comitologie paritaire qui œuvre au quotidien :

- **Le Comité de Surveillance de la Gestion des Fonds**, qui se tient régulièrement pour définir l'allocation

stratégique, les frais prélevés, la nouvelle offre, par exemple le développement des ETF ;

- **Le Comité de Surveillance du PERin**, tant sur le plan financier qu'administratif ;
- Enfin, **le Comité Consultatif**, qui s'est réuni quatre fois cette année pour examiner les évolutions telles que la nouvelle gestion évolutive pilotée proposée sur le PERin.

► **UN PARTENARIAT EFFICACE**

Concrètement, avec Abeille Assurances, les discussions ont été intenses, parfois difficiles, mais toujours guidées par l'intérêt de l'adhérent. Cette exigence partagée produit des résultats concrets : 2025 ne s'est pas résumée au seul lancement du contrat Afer Génération.

L'Afer est intervenue sur tous ses contrats :

- La gamme d'UC continue d'évoluer avec le référencement de nouveaux supports et notamment la création d'un ETF d'ETF, particulièrement innovant.
- La logique d'architecture ouverte, en complément de la gamme Ofi Invest, se poursuit avec, toujours, la recherche des meilleurs gérants dans chaque classe d'actifs : *Eurazeo* en private equity et dette privée, *Candriam* en obligation flexible Monde et *Lazard* en diversifié équilibre Monde ainsi qu'*Oddo BHF global Balanced Allocation Active* pour les ETF précités.
- La révision en profondeur de la gamme UC du PERin pour davantage de lisibilité et de cohérence et la baisse des frais de gestion de son fonds euros de 1 % à 0,625 %.
- La revue en profondeur du moteur d'allocations d'actifs pour une nouvelle gestion évolutive pilotée.

LA VOIX DE L'AFER

Dans un environnement marqué par une instabilité politique, économique et fiscale, l'Afer reste fidèle à sa mission : défendre, avec constance, les intérêts des épargnants qu'elle représente. Cette responsabilité ne s'arrête pas à la gestion de contrats, elle implique aussi de prendre part au débat public, en particulier lorsque les fondements mêmes de l'épargne longue sont remis en question.

L'assurance vie en est la colonne vertébrale, elle protège les familles, finance l'économie réelle, l'État, et constitue un mécanisme de solidarité unique. Avec plus de 56 millions de contrats et plus de 2200 milliards d'euros d'encours, elle est le placement préféré des Français, accessible à tous et n'est pas l'apanage des patrimoines les plus élevés. Elle est détenue majoritairement par des épargnants modestes, qui ont fait le choix de la prévoyance, de la protection de leurs proches et de la responsabilité. L'Afer a donc poursuivi ses actions principalement sur les sujets suivants :

► **L'ASSURANCE VIE, UN PATRIMOINE PRODUCTIF**

La proposition visant à intégrer l'assurance vie (notamment les fonds euros et eurocroissance) dans un Impôt

sur le Patrimoine dit « Improductif » a particulièrement mobilisé l'Afer. C'est ignorer les faits : sur les 1450 milliards d'euros d'encours investis dans les fonds euros et les fonds eurocroissance, 590 milliards d'euros vont aux entreprises et 620 milliards aux dettes souveraines.

Taxer l'assurance vie, c'est taxer tout ce que financent les emprunts publics : les routes, les hôpitaux, la santé, la justice, l'éducation, l'innovation et l'écologie. Serait-il improductif de prêter à l'État ou de financer les entreprises ? Quelle curieuse idée que de vouloir taxer celui qui nous prête de l'argent !

► LA RETRAITE PAR CAPITALISATION - LE PER

S'agissant du Plan d'Épargne Retraite, l'Afer a salué les velléités d'extension du report du plafond de déduction de trois à cinq ans, car cette évolution rend l'épargne retraite plus souple et mieux adaptée aux parcours de vie (en permettant de compenser des périodes de fragilité ou d'interruption d'activité).

À l'inverse l'Afer s'est opposée aux tentatives visant à contraindre les épargnants à dénouer leur contrat à l'âge de la retraite. Le PER a été conçu sur une promesse structurante : la déductibilité des versements et la faculté de sortir en capital ou en rente, à partir de l'âge de la retraite. Imposer le dénouement à l'âge légal, c'est neutraliser la fonction de prévoyance du PER. Interdire la souplesse, c'est punir la prévoyance.

Un dispositif retraite efficace doit aider à surmonter ces incertitudes : l'action publique ne devrait pas forcer la sortie (pour avoir une assiette taxable) mais accompagner les épargnants dans leur capacité à faire face à des besoins souvent imprévus.

► L'ASSURANCE VIE COMME OUTIL DE TRANSMISSION

L'Afer a de nouveau dû faire entendre sa voix compte tenu des tentatives diverses et récurrentes, qui entendaient alourdir la fiscalité applicable aux capitaux décès par un alignement sur le barème des droits de succession.

La France applique déjà l'une des fiscalités les plus élevées en matière de transmission. L'assurance vie ne constitue ni une niche fiscale, ni une dépense fiscale. Elle rapporte à la France Les capitaux versés au(x) bénéficiaire(s) au décès ne sont pas réputés avoir appartenu au défunt. À ce titre, ils ne peuvent pas être intégrés à l'actif successoral. L'assurance vie relève ainsi d'un dispositif fiscal spécifique, lié à la nature même de la prestation d'assurance.

Ce régime spécifique est déjà encadré par une fiscalité propre, avec un barème progressif pouvant atteindre 31,25 %, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux : il ne s'agit pas d'un régime d'exonération.

Par ailleurs, l'assurance vie répond à des besoins croissants en matière de transmission, précisément parce qu'elle permet la désignation libre des bénéficiaires. Elle permet de gratifier des proches qui n'ont aucune vocation successorale au sens du droit civil : familles recomposées, personnes sans enfant, proches aidants, tiers choisis...

À ce titre, l'assurance vie joue un rôle sociétal de premier plan, en apportant une réponse souple, sécurisée et juridiquement adaptée à l'évolution de la structure familiale.

► LA PRESSION FISCALE

Depuis plusieurs décennies, les effets délétères d'une hausse excessive de la fiscalité ont été dénoncés.

Alourdir la fiscalité de la transmission en assurance vie, c'est prendre le risque de fragiliser les comportements prudents, ceux des épargnants qui ne cherchent ni l'optimisation agressive, ni la spéculation, mais simplement à protéger leurs proches dans la durée.

L'assurance vie est avant tout un instrument de protection, de prévoyance et de sécurisation de l'avenir.

Dans ce contexte, l'épargne n'est pas une assiette à taxer. Elle est une réponse rationnelle des ménages à l'incertitude, à la fragilité perçue des systèmes collectifs et à l'allongement des parcours de vie.

L'Afer considère que la solution ne réside pas dans une surenchère fiscale, mais dans une approche équilibrée, stable et lisible, qui redonne confiance aux épargnants avec la reconnaissance de l'utilité de l'épargne longue dans notre modèle économique et social. Aidons nos élus à changer d'état d'esprit. La fiscalité doit inciter, inspirer la confiance et non la défiance.

► LA COMMUNICATION

Pour faire entendre la voix de l'Afer, nous agissons directement auprès des pouvoirs publics mais également :

- en répondant à la presse (et la couverture presse en 2025 a été particulièrement forte)
- en participant à des événements tels que les rencontres économiques d'Aix-en-Provence ou encore la Cité de la réussite à Paris
- en nouant des partenariats que nous avons toujours privilégiés à une démarche publicitaire traditionnelle
- en poursuivant notre « Tour de France de l'Épargne », de Strasbourg à Brest, de Lille à Perpignan, d'Annecy à Nice, de Senlis à Biarritz.

PERSPECTIVES

À l'aube de ce nouveau cycle, l'Afer entend poursuivre l'amélioration de son offre, renforcer la qualité de service, développer son rôle pédagogique, et continuer à peser dans le débat public.

Depuis 1976, l'Afer a construit un modèle unique, fondé sur la confiance, l'exigence et l'intérêt collectif. Ce modèle a traversé le temps parce qu'il repose sur une conviction simple : ensemble, les épargnants sont plus forts. À l'aube de ses 50 ans, l'Association démontre qu'elle n'est pas seulement héritière d'une histoire, elle est pleinement tournée vers l'avenir.

Depuis 50 ans, l'Afer agit sans naïveté, avec constance, dans l'intérêt exclusif de ses adhérents. Elle demeure plus que jamais un acteur de stabilité et un défenseur exigeant de l'épargne longue.

PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'ASSOCIATION
RAPPORT COMPTABLE ET FINANCIER

COMPTES ANNUELS 2025

L'exercice 2025 a été marqué par le lancement réussi du contrat Afer Génération, et par la préparation du cinquantenaire de l'Afer, en 2026.

PRODUITS

En 2025, les produits d'exploitation se sont élevés à 8 235 511 €, contre 8 377 267 € en 2024, soit une diminution de 141 756 €, s'expliquant essentiellement par les « autres produits » de 2024 (447 996 €) qui n'avaient pas vocation à être récurrents.

Les produits se répartissent essentiellement en :

- **267 230 €** au titre des droits d'entrée, plus que doublés par rapport à 2024, notamment du fait du succès du contrat Afer Génération.
- **7 968 271 €** au titre de la dotation d'audit et de fonctionnement, en progression de 2 % par rapport à l'année précédente.

Il faut également noter les produits des placements (résultat financier) de 110 384 €, en léger retrait par rapport à 2024 du fait du reflux des taux d'intérêt.

CHARGES

Les charges d'exploitation augmentent de 319 570 € par rapport à l'exercice 2024 pour un total de 8 444 824 €.

Cette variation est liée à l'effort particulier de communication autour de Afer Génération.

Une approche analytique des charges permet les commentaires suivants :

1. Assemblée générale

Les dépenses engagées en 2024 avaient été de 1 065 554 €. L'Assemblée générale 2025 a, quant à elle, coûté 1 170 337 €.

2. La « Lettre de l'Afer »

Deux « Lettres de l'Afer » ont été envoyées en 2025, pour un coût, hors affranchissement, de 37 254 €. Ce poste avait représenté un budget de 87 420 € en 2024.

3. Soirées Afer

Les Soirées Afer et d'autres événements ont été organisés pour les adhérents.

Ces événements représentent un coût de 1 013 772 €, contre 782 962 € en 2024.

4. Conseil d'administration

Le total des rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration à raison de leur participation à ses travaux est de 230 400 € TTC sous forme d'honoraires, de 512 464 € sous forme de salaires, charges sociales comprises et de 74 000 € au titre des indemnités de présence au Conseil d'administration. Ces rémunérations sont conformes au budget 2025 approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire. Elles sont sans aucune incidence sur les frais de gestion et sans conséquence sur le taux de rémunération du Fonds Garanti.

5. Comité consultatif

Les dépenses engendrées par les activités du Comité consultatif de l'Association représentent 41 136 €.

6. Comité des Sages

Les dépenses engendrées par l'activité du Comité des Sages représentent 64 286 € pour l'ensemble des huit membres.

7. Dotations et reprises de provisions

Il a été constitué en application du principe de prudence, des provisions pour risques et charges et pour dépréciations. Ces provisions ont vocation à couvrir, notamment, l'excédent des frais de gestion de la restitution sur les re-facturations opérées à ce titre ainsi que divers risques de pertes futures, que l'Association s'efforce d'éviter. Au cours de l'exercice 2025, ces provisions ont fait l'objet d'une dotation nette de reprise pour 89 859 €.

RÉSULTAT

Au final, le résultat est déficitaire de 288 906 € contre un excédent de 264 284 € en 2024.

Nos fonds propres s'élèvent à 5 602 382 € après affectation d'une partie de l'excédent de l'exercice précédent.

TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2025, nous disposons d'une trésorerie largement positive de 6 355 097 €.

Cette trésorerie inclut, à hauteur de 530 461 €, des sommes revenant aux adhérents concernés par la restitution. Ces sommes ne sont donc pas disponibles pour l'Afer et sont versées au fur et à mesure du débouclage des dossiers nécessitant un traitement particulier.

PRÉVISIONS 2026

L'année 2026 sera celle du cinquantenaire de l'Afer, et sera donc l'occasion de célébrer de façon particulière la longévité, mais aussi la vitalité, du projet de l'Afer, tout en veillant, par le choix des événements et actions, à contribuer encore à accroître sa notoriété.

Produits

Les produits d'exploitation sont estimés à 8 331 440 € dont :

- Droits d'entrée : 270 000 €
- Dotation d'audit et de fonctionnement : 7 970 000 €

S'y ajoutent les intérêts sur placements (produits financiers) pour 185 500 €

Le total des produits est donc estimé à 8 516 940 €.

Charges

Pour 2026, le budget présenté prévoit, outre l'Assemblée générale annuelle, l'envoi des « Lettres de l'Afer », les soirées Afer, la communication, les rémunérations des administrateurs, les honoraires d'avocats et différéments conseils (protection des données, mises à jour réglementaires, poursuite de la défense des adhérents). Le total de ces charges est estimé à 8 784 636 €.

Selon ces hypothèses, le résultat pour 2026 s'établirait à un déficit de 267 696 €.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 ET BUDGET 2026

en euros

	2024	2025	2026 prévision
PRODUITS			
Droits d'entrée	117 955	267 230	270 000
Dotation de fonctionnement et d'audit	7 811 316	7 968 271	7 970 000
Autres produits	447 996	10	91 440
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	8 377 267	8 235 511	8 331 440
CHARGES			
Achats (imprimés, enveloppes)	1 076 556	913 803	935 000
Services extérieurs	1 027 454	1 065 404	1 058 000
Autres charges et services extérieurs	4 995 096	5 402 944	5 705 236
Impôts et taxes	15 872	20 793	20 800
Frais liés au personnel	990 168	1 026 982	1 050 700
Dotations amortissements et provisions	20 108	14 898	14 900
TOTAL DES CHARGES	8 125 254	8 444 824	8 784 636
Résultat d'exploitation	252 013	-209 313	-453 196
Résultat financier	195 104	10 384	185 500
Résultat exceptionnel	-91 200	-50 555	-
Impôt sur les bénéfices	91 633	39 422	-
Excédent net	264 284	-288 906	-267 696
Réserves Cumul des exercices	5 891 673	5 602 767	5 335 071

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

en euros

ACTIF	2024	2025
Immobilisations	259 205	137 689
Avances sur commandes	0	0
Créances diverses	86 773	213 389
VMP et compte à terme	2 000 013	2 000 013
Disponibilités	5 232 397	4 355 084
Charges constatées d'avance	132 787	667 582
TOTAL BILAN	7 711 175	7 373 757
PASSIF	2024	2025
Fonds propres statutaires	38 112	38 112
Report à nouveau	5 589 276	5 853 560
Excédent de l'exercice	264 284	-288 906
Provisions pour risques et charges	22 013	22 013
Emprunts et dettes financières diverses	497 953	515 320
Dettes fournisseurs	509 632	563 566
Dettes fiscales et sociales	246 935	138 130
Autres dettes	542 970	531 962
TOTAL BILAN	7 711 175	7 373 757

Extraits des comptes certifiés par notre Commissaire aux comptes. Le rapport du Commissaire aux comptes est disponible sur le site Internet de l'Association (www.afer.fr)

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES*

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Trésorière de l'Association

Au titre de l'exercice 2025, Madame Lyne Dahan a perçu des honoraires pour sa fonction de Trésorière de l'Association. Pour cette mission, le montant total versé est de 115 200 € TTC.

Secrétariat Général de l'Association

Au titre de l'exercice 2025, Madame Véronique Staeffen a perçu pour sa fonction de Secrétaire Général de l'Association, des honoraires pour un montant total versé de 115 200 € TTC.

Présidence de l'Association

Au titre de l'exercice 2025, Monsieur Gérard Bekerman a perçu pour sa fonction de Président de l'Association, une rémunération imposable de 296 827 €, les charges salariales et patronales étant de 215 637 €.

Comité consultatif

Au titre de l'exercice 2025, Monsieur Jean-Pierre Legatte, administrateur de l'Association, a perçu pour sa fonction de Président du Comité consultatif et de la Commission « relations adhérents » des honoraires pour un montant total versé de 41 136 € TTC.

Mission déléguée de la gestion de la Sicav Afer Premium

Au titre de l'exercice 2025, Monsieur Stanislas Bernard, administrateur de l'Association, a perçu pour sa mission déléguée à la gestion de la Sicav Afer Premium, des honoraires d'un montant toutes taxes comprises de 11 700 € TTC.

Comité de surveillance de la gestion des fonds (CSGF)

Au titre de l'exercice 2025, Madame Myriell Pellissier, administratrice de l'Association, a perçu pour sa fonction de Déléguée au Comité de surveillance de la gestion des fonds, des honoraires pour un montant total versé de 10 000 € TTC.

Au titre de l'exercice 2025, Monsieur Stanislas Bernard, administrateur de l'Association, a perçu des honoraires pour sa participation au Comité de surveillance de la gestion des fonds (CSGF) d'un montant total de 11 700 € TTC.

Comité de surveillance du PERin Afer

Au titre de l'exercice 2025, Monsieur Jean Pierre Legatte, administrateur de l'Association, a perçu des honoraires pour la Présidence du Comité de surveillance du PERin Afer pour un montant total de 13 800 € TTC.

Au titre de l'exercice 2025, Monsieur Stanislas Bernard, administrateur de l'Association, a perçu des honoraires pour la participation au Comité de surveillance du PERin Afer pour un montant total de 11 700 € TTC.

Au titre de l'exercice 2025, Madame Myriell Pellissier, administratrice de l'Association, a perçu des honoraires pour la participation au Comité de surveillance du PERin Afer pour un montant total de 5 000 € TTC.

Au titre de l'exercice 2025, Madame Véronique Staeffen, administratrice de l'Association, a perçu des honoraires pour la participation au Comité de surveillance du PERin, des honoraires d'un montant total de 12 000 € TTC.

Au titre de l'exercice 2025, Monsieur Louis Abraham, administrateur de l'Association, a perçu des honoraires pour la participation au Comité de surveillance du PERin Afer pour un montant total de 36 000 € TTC dont 24 000 € au titre de rattrapages d'années antérieures.

Honoraires perçus par les administrateurs

Au titre de l'exercice 2025 Monsieur Louis Abraham, administrateur de l'Association, a perçu des honoraires au titre de prestations de conseils relatifs à AFER Premium pour un montant de 36 000 € TTC, dont 24 000 € au titre de rattrapages d'années antérieures.

Au titre de l'exercice 2025, Madame Michèle Saint-Marc, administratrice jusqu'en juin 2025, a perçu des honoraires au titre de prestations de conseil pour un montant total de 28 800 € TTC.

Indemnités de présence

Une indemnité forfaitaire est allouée aux administrateurs et aux membres du bureau. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, votre association a comptabilisé les charges suivantes :

Stanislas Bernard	10 000 €
Jean-Pierre Legatte	10 000 €
Myriell Pellissier	4 000 €
Pascale Linant de Bellefonds	10 000 €
Lyne Dahan	10 000 €
Véronique Staeffen	10 000 €
Nicolas Spieser	10 000 €
Louis Abraham	8 000 €
Michèle Saint-Marc	2 000 €
Soit un montant global de	74 000 €.

*Le Rapport Spécial du Commissaire aux comptes, Carmyn, sur les Conventions réglementées, est publié sur le site www.afer.fr

RÉSOLUTIONS À SOUMETTRE AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PROJETS DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES PAR VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Votre Conseil d'administration est composé d'hommes et de femmes compétents et efficaces qui ont su apporter à l'Afer paix, stabilité et prospérité dans le strict respect des Statuts de l'Association.

Souhaitant poursuivre dans cette voie, ils vous invitent à voter :

POUR les Résolutions 1 à 11

C'est dans ce sens que seront exercés les pouvoirs adressés au Président de l'Afer

Les résolutions 1 à 4 portent sur l'approbation par les adhérents de l'activité, des comptes 2025 de l'Association, des conventions réglementées présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes, ainsi que du budget 2026.

Les résolutions 5 à 7 concernent la nomination d'un nouvel administrateur et le renouvellement du mandat de deux administrateurs.

Les résolutions 8 et 9 visent au développement, à la diversification et au suivi de la gamme des unités de

compte, afin de garantir une offre cohérente, lisible et adaptée aux adhérents.

La résolution 10 donne mandat au Président de l'Afer pour engager toutes les actions nécessaires à la défense du statut juridique et fiscal de l'assurance vie ainsi qu'à la protection de l'épargne retraite.

La résolution 11 porte sur une modification statutaire visant à clarifier l'objet social de l'Association et à permettre l'évolution de ses actions et participations au service des intérêts de ses adhérents.

RÉSOLUTION 1

Compte-rendu d'activité du conseil d'administration

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du conseil d'administration, l'approuve.

RÉSOLUTION 2

Comptes de l'exercice 2025

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Trésorière de l'Association et du rapport du commissaire aux comptes concernant les comptes annuels pour l'exercice 2025, approuve les comptes annuels de l'Association tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, donne quitus de leur gestion aux administrateurs et approuve le report à nouveau de la somme de 288 906 €.

RÉSOLUTION 3

Rapport spécial du commissaire aux comptes

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports établis par le commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du code du commerce, approuve les conventions visées audit rapport.

RÉSOLUTION 4

Approbation du budget 2026

L'Assemblée générale, connaissance prise du budget de l'Association pour l'exercice 2025 tel qu'il lui est

présenté, approuve ce budget, ainsi que les opérations qu'il prévoit.

RÉSOLUTION 5

Nomination d'un nouvel administrateur Monsieur Vincent Klingbeil

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée générale nomme Monsieur Vincent Klingbeil administrateur pour une durée de cinq années, mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2030.



PDG-fondateur de European Digital Group, entreprise de 2 600 salariés, ancien avocat, jeune leader de la transformation digitale et chef d'entreprise expert en technologie, fondateur d'une entreprise de 500 personnes cédée en 2019 au groupe La Poste, chevalier de l'Ordre national du Mérite en 2025, fidèle adhérent de l'Afer, Vincent a aussi une autre passion : les échecs.

RÉSOLUTION 6

Renouvellement du mandat d'administratrice de Madame Lyne Dahan

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée générale renouvelle le mandat de Madame Lyne Dahan pour une durée de cinq années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2030.

RÉSOLUTION 7

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Legatte

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée générale renouvelle le mandat de Monsieur Jean-Pierre Legatte pour une durée de cinq années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2030.

RÉSOLUTION 8

Développement de la gamme des unités de compte

L'Assemblée générale approuve le développement et la diversification de nouveaux services ou options et également de la gamme de supports, notamment d'ETF en gestion libre pour les contrats n'en disposant pas. Elle donne mandat au conseil d'administration pour leur mise en œuvre.

RÉSOLUTION 9

Suivi de la gamme des unités de compte

L'Assemblée générale approuve le principe d'un renforcement de l'offre d'unités de compte proposée aux adhérents ainsi que la possible substitution d'unités de compte et mandate le conseil d'administration pour en fixer les modalités.

RÉSOLUTION 10

Défense du statut de l'assurance vie

L'Assemblée générale donne mandat au Président de l'Afer afin de mobiliser les moyens nécessaires à la défense du statut juridique et fiscal du contrat

d'assurance vie ainsi que pour lutter contre l'aggravation de la pression fiscale dans le domaine de l'épargne retraite.

RÉSOLUTION 11

Modification statutaire

L'Assemblée générale approuve la modification de l'article 2 des Statuts de l'Association selon les termes suivants :

- de négocier et souscrire, dans l'intérêt de ses adhérents, des contrats collectifs d'assurance correspondant aux différentes catégories prévues par le Code des assurances et plus particulièrement des contrats d'épargne et de retraite ainsi que, s'il y a lieu, d'assistance et de prévoyance ;
- de proposer des produits et services bancaires, financiers et sociaux dans l'intérêt des adhérents, complémentaires à l'assurance vie ainsi que d'accompagner la création et le développement d'innovations entrepreneuriales, particulièrement dans les domaines de l'épargne, la retraite, la finance ou la santé ;
- de représenter, informer et défendre les intérêts de ses adhérents, en veillant à la qualité des contrats proposés ;
- de créer, détenir, gérer ou participer à toute structure dont l'activité est en lien avec son objet social ;
- de mener toute action publique ou collective nécessaire pour atteindre ces objectifs et plus généralement, d'accomplir toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, dès lors qu'elles concourent à la défense et à la protection des intérêts des adhérents.

COMPTE DES BÉNÉFICES TECHNIQUES ET FINANCIERS DU FONDS GARANTI EURO

Pour votre totale information, l'Afer vous communique le détail du compte des bénéfices techniques et financiers ayant conduit à distribuer le taux de rendement net du Fonds Garanti euro.

AU DÉBIT	Montants
Frais de gestion financière	8 294 710
50% de la contribution sociale de solidarité des sociétés	1 279 965
Déficits techniques sur les rentes viagères en service	76 305
Dotation nette aux provisions pour dépréciation des placements	42 159 610
Intérêts crédités aux adhérents au taux définitif y compris réemploi des capitaux décés	1 245 038 923
Dotation à la provision pour participation aux bénéfices	259 800 000
Dotation nette à la réserve de capitalisation	1 205 398
Report à nouveau déficitaire de l'exercice précédent	-
Solde créditeur à reporter en 2026	160 474
TOTAL DÉBIT	1 558 015 384

AU CRÉDIT	Montants
Revenus bruts du portefeuille	1 531 480 638
Intérêts sur avances	17 081 165
Bénéfices techniques sur les rentes viagères en service	-
Reprise nette aux provisions pour dépréciation des placements	-
Revenus bruts de la réserve de capitalisation	8 626 082
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	0
Prélèvements nets opérés sur la réserve de capitalisation	-
Avoirs fiscaux	22 994
Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent	804 505
TOTAL CRÉDIT	1 558 015 384

(*) Retrouvez plus de précisions sur la provision pour participation aux bénéfices sur www.afer.fr - document « dernière situation ».



AU SERVICE DES ÉPARGNANTS FRANÇAIS



CONTRATS AFER : LES RÉCOMPENSES 2026

En 2026, les contrats d'assurance vie Afer Génération et Multisupport Afer ont une nouvelle fois été récompensés par la presse économique et financière spécialisée, confirmant leur qualité et leurs performances.

Le **contrat Afer Génération** s'est particulièrement illustré en recevant plusieurs distinctions majeures :

- Le **Trophée d'Or du contrat prometteur** décerné par la *Revenu*,
- Le **Trophée TOP d'Or du Meilleur contrat d'assurance vie** attribué par *ToutSurMesFinances.com*,
- Le **Label Excellence 2026** accordé par Les Dossiers de l'Épargne.

Lors des **Oscars de l'assurance vie 2026** organisés par *Gestion de Fortune*, les **contrats Afer** ont été largement récompensés :

- Le **Multisupport Afer** a été élu **Meilleur contrat d'assurance vie** ;
- **Afer Génération** a reçu l'oscar du **Meilleur nouveau contrat** ;
- Le **GIE Afer** a été récompensé pour le **Meilleur service aux assurés**.

Ces distinctions témoignent de la reconnaissance durable des contrats Afer par les professionnels du secteur de l'assurance vie.

Vous êtes les meilleurs ambassadeurs du contrat Afer !

Depuis 1990, plus de 215 000 adhérents ont parrainé un proche pour qu'il devienne à son tour adhérent Afer. Vous souhaitez faire connaître les avantages du contrat multisupport Afer, du nouveau contrat Afer Génération ou du plan d'épargne retraite Afer Retraite Individuelle à un proche ?

Rapprochez-vous de votre Conseiller : une fois votre « filleul » devenu adhérent de l'Afer, vous recevrez un cadeau à choisir parmi notre sélection.

(*) L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.



- Champagne*
- Chèques cadeaux

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS AFER 2026

Mai 28	Marseille Soirée Afer
Juin 23	Biarritz Assemblée générale
Juil. 21	La Roque-d'Anthéron Soirée Afer
Août 29	Le Puy-en-Velay Soirée Afer
Sept. 29	Les Assises de l'Afer Paris
Déc. 15	Lille Soirée Afer

Pour participer, inscrivez-vous sur le site www.afer.fr rubrique « actualités et événements »